Envoyé en préfecture le 05/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181204-2018_69-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 juillet à 9 h 30', les Membres du Bureau, convoqués le 26 juin 2018, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.
Etaient présents : MM. ANÉ, BERTRAND, DENEUVE, GUINARD, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONSIN.
Absents excusés : MM. CHANGEUR, ETHORÉ.
Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : Collecte polystyrène en déchèteries

VU la délibération 2014/50du comité syndical du 1er juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU la délibération 2018-47 du 11 juillet 2018,

VU la demande formulée par KNAUF Industries d'envoyer le PSE polystyrène sur le site de Guémené sur Scorff (56),

Compte tenu des frais de transports plus importants pour se rendre sur site (325 € HT/tour) que sur celui de Torcé (35) (coût de 225 € HT/tour), le SMICTOM Centre-Ouest a négocié le coût du sac pour le recyclage à 3,20 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

↳ approuve la proposition de la société KNAUF quant à une participation de 3,2 € par sac pour le recyclage du polystyrène, à compter du 1er décembre 2018 ;

↳ autorise le Président à signer la convention ainsi que toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Gd, le 4 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. ST MEEN-LE-GRAND

Délibération 2018/69

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181204-2018_70-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 4 décembre à 9 h 30', les Membres du Bureau, convoqués le 2018, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANÉ, BERTRAND, DENEUVE, GUINARD, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONSIN.

Absents excusés : MM. CHANGEUR, ETHORÉ.

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : Exploitation UVO et ISDND – avenant 4

VU la délibération 2014/50du comité syndical du 1er juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU le marché d'exploitation de l'UVO et l'ISDND attribué à la société STURNO d'Avranches, et ayant pris effet le 22 juin 2015,

VU la déclaration de sous-traitance, passée entre la société STURNO et la société SECURITAS, ayant pour objet le gardiennage du site

VU l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la mise en conformité légale MAC APS, prenant effet le 1er janvier 2018,

VU la demande de la société SECURITAS en date du 18 avril 2018, soumise aux nouvelles dispositions légales conformément à l'article L 612-20-1 du CSI impliquant le renouvellement de la carte professionnelle des agents de sécurité privée à une formation continue,

CONSIDERANT la facturation de cette formation d'un montant de 940 € HT/agent, il est proposé de passer un avenant au marché d'exploitation de l'UVO et l'ISDND, prenant en compte l'application de cette nouvelle disposition réglementaire,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

↳ approuve la passation d'un avenant n° 4 au marché d'exploitation de l'UVO et l'ISDND, représentant 0,023 % du montant du marché initial (estimatif de 2 agents formés par an). L'acte de sous-traitance sera modifié en conséquence ;

↳ autorise le Président à signer l'avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Gd, le 4 décembre 2018

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MÉEN-LE-GRAND

Le Président,
Philippe CHEVREL

Délibération 2018/70

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181204-2018_71-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 4 décembre à 9 h 30', les Membres du Bureau, convoqués le 2018, se sont réunis au siège du SMICTOM du Centre-Ouest, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents : MM. ANÉ, BERTRAND, DENEUVE, GUINARD, LEMAZURIER, RABAJOIE, RONSIN.

Absents excusés : MM. CHANGEUR, ETHORÉ.

Assistaient également à la réunion : Mme CHARTIER Marie-Paule Directrice des Services.

Objet : Exploitation UVO et ISDND – avenant 5

VU la délibération 2014/50du comité syndical du 1er juillet 2014 portant délégations au Bureau du Syndicat, et la délibération 2014/51 portant délégation au Président,

VU le marché d'exploitation de l'UVO et l'ISDND attribué à la société STURNO d'Avranches, et ayant pris effet le 22 juin 2015,

CONSIDERANT la suppression d'indices de révision remplacés tels que :

- 35111403 : indice prix de vente – électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat de capacité > 36Kva. Base 100-2010 remplacé par 010534766 base 100-2015 avec coefficient de raccordement 1,1300
- F241007 : indice prix de vente – larges bandes laminées à chaud d'épaisseur >= 3 mm. Base 100-2010 remplacé par indice 010536480 base 100-2015 avec coefficient de raccordement 0,9816.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

↳ approuve la passation d'un avenant n° 5 au marché d'exploitation de l'UVO et l'ISDND, relatif aux modification d'indices de révision ci-dessus énoncés

↳ autorise le Président à signer l'avenant ainsi que toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Gd, le 4 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND

Délibération 2018/71

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_72-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_72-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Tarification 2019 des dépôts des professionnels en déchèteries

Chaque année, le comité syndical est appelé à fixer les tarifs des dépôts en déchèteries effectués par les commerçants, artisans, professionnels… au titre de l'année suivante.
Il convient de définir les tarifs 2019, selon les coûts d'exploitation des matériaux, tels que :

Matériaux	**Tarif 2019 HT par tonne**	**Tarif 2019 HT/volume**
Gravats	10,00 €	15,00 €/m3
Déchets non recyclables	64,52 €	20,00 €/m3
Bois	71,43 €	10,00 €/m3
Déchets verts	30,00 €	15,00 €/m3
Pot de peinture 25 kg	455,25 €	15,00 €/25 kg
Filtres à huile (poids moyen 700 g)	395,00 €	0,39 €/kg
Plâtre	85,00 €	85,00 €/m3
Emballages vides souillés	600,00 €	0,60 €/kg

Le 1er badge d'accès au CAV de Breteil (accès pont bascule) est gratuit.
Le coût du badge supplémentaire est de 50 € TTC.
Les dépôts sont comptabilisés et facturés sur 7 jours. TVA appliquée de 10 %. Facturation dès le 1er m3.
Le comité syndical est appelé à approuver ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte les tarifs susvisés pour les dépôts des professionnels en déchèteries pour l'année 2019,

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/72

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_73-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_73-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Instauration du Compte Epargne Temps

Le Président expose :
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
VU le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale modifié,
VU le décret n° 2010- 531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la FPT
VU l'avis du Comité Technique en date du 17 décembre 2018,
Le SMICTOM Centre-Ouest décide d'instituer un compte épargne temps à compter du 1er janvier 2019.
Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés. Il est ouvert à la demande expresse de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

L'alimentation du CET doit être effectuée par demande écrite de l'agent au plus tard le 31 janvier de l'année N +1.
Les jours concernés sont :
- congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 25,
- jours RTT

L'utilisation du CET :
L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dés qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités de service. Les nécessités de service ne pourront être opposées à l'utilisation des jours épargnés lorsque le compte arrive à échéance, à la cessation définitive de fonctions ou si le congé est sollicité à la suite d'un congé maternité, adoption, paternité ou solidarité familiale.
Il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :
- La collectivité **n'autorise pas** l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP) des droits épargnés. Dans ce cas, les jours accumulés sur le CET peuvent être utilisés uniquement sous forme de congés.
- Il précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou contractuels de la collectivité à temps complet ou à temps non complet.

Le transfert du CET (Mutation de l'agent):
Le nombre de jours acquis au titre du C.E.T. dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la collectivité d'accueil, si le dispositif existe. A défaut, l'agent devra solder son compte épargne temps.

Règlement
Un règlement relatif à l'ouverture du compte épargne temps, son fonctionnement, sa gestion et sa fermeture, ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent, doit intervenir et formaliser le dispositif arrêté.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
- décide l'instauration d'un compte épargne temps au sein de la collectivité,
- adopte la proposition ci-dessus, et le règlement du C.E.T.

Pour extrait conforme
St Méen le Gd, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

SMICTOM Centre Ouest 35 ST MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/73

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_74-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_74-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Personnel – suppression de postes

Le SMICTOM dispose de postes vacants pour lesquels aucun recrutement n'est programmé en 2019.

Le Syndicat a saisi le comité technique départemental concernant la suppression d'un poste de Rédacteur.

En sa séance du 26 novembre 2018, le Comité Technique départemental a émis un avis favorable à la suppression de ces postes.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la suppression de ce poste.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- décide la suppression du poste de Rédacteur,

- donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T. du Centre Ouest 35 ST-MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/74

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_75-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_75-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Rémunération stagiaire

Par délibération du 26 juin 2018, le comité syndical a décidé de retenir un stagiaire en alternance pour une durée de 2 ans et fixer la rémunération à 40 % du SMIC.
La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi fixe les rémunérations selon les pôles (secteur privé et secteur public). Ainsi, la rémunération afférente au SMICTOM Centre-Ouest est :
1ere année (+ 18 ans et – 21 ans) = 61 % du SMIC horaire – soit 914,08 € /mois
2e année (+ 18 ans et – 21 ans) = 69 % du SMIC horaire – soit 1 033,96 € /mois
Le comité syndical est appelé à délibérer sur l'application de cette rémunération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

↳ adopte la rémunération susvisée, conformément aux tarifs fixés par la DIRECCTE, concernant le stagiaire recruté par convention pour une durée de 2 ans,

↳ donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
S.M.I.C.T.O. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND
Philippe CHEVREL

DELIBERATION N° 2018/75

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_76-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_76-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Création de poste

Le Président expose :

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1° et 2°
- VU le décret n° 88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
- VU la demande d'un agent, Attaché Principal, de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er août 2019,
- VU la nécessité de procéder au remplacement de l'Attaché Principal,
- VU le budget 2018 du SMICTOM du Centre-Ouest approuvé le 22 décembre 2017,
- VU les délibérations 2017/40 du 4 juillet 2017 et 2017/68 du 28 novembre 2017 instituant le RIFSEEP,
- VU la délibération 2012/31 du 18 juin 2012 instituant le régime indemnitaire,
- Considérant qu'un des candidats susceptible d'être retenu dispose d'un grade d'Ingénieur Principal, directeur général des services,

Le Bureau propose de créer un poste d'Ingénieur Principal, DGS.

Le comité syndical est appelé à délibérer sur la création d'un poste d'Ingénieur principal directeur général des services (catégorie A), à compter du 15 mars 2019, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- decide la création d'un poste d'Ingénieur Principal au sein de la collectivité,
- autorise le Président à procéder au recrutement nécessaire au remplacement de l'Attaché Principal,
- donne pouvoir au président ou au vice-président délégué pour signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND

Le Président,

Philippe CHEVREL

DELIBERATION N° 2018/76

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_77-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_77-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Tarification 2019 Redevance des usagers

Par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des usagers avec un forfait de 18 levées par an.
Le Bureau propose de reconduire ces modalités pour l'année 2019, ainsi que les tarifs 2018, à savoir :

Modèle de bac en litre	**80 l**	**120 l**	**180 l**	**240 l**	**340 l**	**660 l**
Abonnement au service	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Forfait incluant 18 levées	70,00 €	135,00 €	200,00 €	260,00 €	370,00 €	719,00 €
Facturation 2019	**110,00 €**	**175,00 €**	**240,00 €**	**300,00 €**	**410,00 €**	**759,00 €**

Levées supplémentaires

Modèle de bac en litre	**80 l**	**120 l**	**180 l**	**240 l**	**340 l**	**660 l**
De 19 à 26 levées	1,80 €	2,60 €	4,00 €	5,30 €	7,40 €	14,00 €
Au-delà de 26 levées	5,00 €	7,00 €	10,00 €	14,00 €	20,00 €	35,00 €

La facture 2019 comprendra les levées supplémentaires comptabilisées au 31 décembre 2018.
Le Comité Syndical est appelé à adopter ces tarifs pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

↳ adopte les tarifs susvisés de la redevance incitative des usagers particuliers pour l'année 2019 (abonnement au service, forfait de 18 levées par volume de conteneurs mis à disposition)

↳ précise que les levées supplémentaires, comptabilisées au 31 décembre de chaque année, sont facturées l'année N + 1 (levées supplémentaires réalisées en 2018 facturées en 2019),

↳ précise que cette grille tarifaire sera transmise à toutes les communautés de communes et/ou communes rattachées adhérentes au SMICTOM du Centre-Ouest; elle sera disponible et consultable sur le site internet du Syndicat.

↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O. 35 ST-MÉEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/77

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_78-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_78-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Tarification 2019 Redevance des professionnels

Par délibération du 16 décembre 2014, le comité syndical a approuvé la mise en œuvre de la redevance incitative et adopté la grille tarifaire des professionnels avec un forfait de 36 levées par an. Par délibération du 15 décembre 2016, le comité syndical a adapté la grille tarifaire avec un abonnement et un forfait de 36 levées annuelles pour le bac principal (conteneur ayant la capacité la plus importante), et un abonnement et une facturation supplémentaire dès la première levée pour le ou les bacs secondaires.
Le Bureau propose de reconduire les tarifs 2018 pour l'année 2019, à savoir :

« Bac principal »

Modèle de bac en litre	**120 l**	**240 l**	**340 l**	**660 l**
Abonnement au service	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Forfait incluant 36 levées	220,00 €	390,00 €	520,00 €	825,00 €
Facturation 2019	**260,00 €**	**430,00 €**	**560,00 €**	**865,00 €**

Levées supplémentaires

Modèle de bac en litre	**120 l**	**240 l**	**340 l**	**660 l**
De 37 à 104/106 levées	5,00 €	9,00 €	11,50 €	20,00 €

« bac(s) secondaire(s)

Modèle de bac en litre	**120 l**	**240 l**	**340 l**	**660 l**
Abonnement au service	40,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Facturation 2019	**40,00 €**	**40,00 €**	**40,00 €**	**40,00 €**

Levées

Modèle de bac en litre	**120 l**	**240 l**	**340 l**	**660 l**
De 1 à 104/106 levées	5,00 €	9,00 €	11,50 €	20,00 €

La facture 2019 comprendra les levées supplémentaires comptabilisées au 31 décembre 2018.
Le comité syndical est appelé à délibérer sur l'application de ces tarifs pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte les tarifs susvisés de la redevance incitative des professionnels pour l'année 2019 (abonnement au service, forfait de 36 levées par volume de conteneurs mis à disposition),
- précise que les levées supplémentaires, comptabilisées au 31 décembre de chaque année, sont facturées l'année N + 1 (levées supplémentaires réalisées en 2018 facturées en 2019),
- indique que cette grille tarifaire sera transmise à toutes les communautés de communes et/ou communes rattachées adhérentes au SMICTOM du Centre-Ouest; elle sera disponible et consultable sur le site internet du Syndicat,
- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest ST MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/78

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_79-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_79-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Tarification 2019 Résidences secondaires

Par délibération du 21 décembre 2017, le comité syndical a adopté une grille spécifique de la redevance incitative 2018 pour les résidences secondaires. Le Bureau propose de reconduire cette grille pour l'année 2019, selon :

Modèle de bac en litre	**120 l**
Abonnement au service	40,00 €
Forfait incluant 12 levées	80,00 €
Facturation 2019	**120,00 €**

Levées supplémentaires

Au-delà de 12 levées	9,20 €

Les (quelques) résidences secondaires disposant d'un volume de bac supérieur à 120 litres seront facturées en tant que résidence principale.
Le comité syndical est appelé à délibérer sur l'application de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte les tarifs susvisés de la redevance incitative des résidences secondaires pour l'année 2019 (abonnement au service, forfait de 12 levées pour un conteneur 120 l mis à disposition). Les résidences secondaires, disposant de volume autre que 120 litres, seront facturées en tant que résidence principale,
- précise que les levées supplémentaires, comptabilisées au 31 décembre de chaque année, sont facturées l'année N + 1 (levées supplémentaires réalisées en 2018 facturées en 2019),
- indique que cette grille tarifaire sera transmise à toutes les communautés de communes et/ou communes rattachées adhérentes au SMICTOM du Centre-Ouest; elle sera disponible et consultable sur le site internet du Syndicat,
- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. St-MEEN-LE-GRAND 35

DELIBERATION N° 2018/79

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_80-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_80-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'énergie (gaz) porté par le SDE 22 et adhésion au groupement de commandes énergie créé par le SDE 35

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupement de commandes.
Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE 35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de gaz, dénommé groupement de commandes énergie.
Afin de permettre au SMICTOM Centre-Ouest d'adhérer au nouveau groupement de commandes énergie créé par le SDE35, la collectivité doit se retirer du groupement de commandes d'énergie (gaz) porté par le SDE 22, à l'issue des marchés en cours ou attribués. Le comité syndical du SDE 35, réuni le 16 octobre 2018, a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération. Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE 35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.
Vu la loi du 7 décembre portant nouvelle organisation du marché d'électricité,
Vu le code des marchés publics et notamment son article 8,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 20181016_COM_06 prise par le comité syndical du SDE 35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fournitures d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE 35 annexée à la présente délibération,
CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt du SMICTOM Centre-Ouest d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, le comité syndical est appelé à :
- autoriser le retrait du Syndicat du groupement de commandes de fourniture d'énergie gaz porté par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués,
- autoriser l'adhésion du Syndicat au groupement de commandes de fourniture d'énergie porté par le SDE 35,
- accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :
↳ autorise le retrait du SMICTOM Centre-Ouest du groupement de commandes d'énergie gaz porté par le SDE 22 à l'issue des marchés en cours ou attribués,
↳ autorise l'adhésion du SMICTOM Centre-Ouest au groupement de commandes de fourniture d'énergie porté par le SDE 35,
↳ accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération.
↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/80

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_81-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_81-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Admission en non-valeur

M. le receveur du Syndicat fait savoir qu'il ne peut recouvrir quelques titres. Il est proposé de mettre en non-valeur les titres suivants :

N° titre	**Redevable**	**Montant reste dû**	**Motif**
1529-2010	Le Relais de la Brohinière Montauban	262,96 €	Clôture insuffisance sur actif
628-2010	Le Relais de la Brohinière Montauban	149,92 €	Clôture insuffisance sur actif
701-2011	Le Relais de la Brohinière Montauban	262,96 €	Clôture insuffisance sur actif
1499-2011	Le Relais de la Brohinière Montauban	295,68 €	Clôture insuffisance sur actif
365-2012	Le Relais de la Brohinière Montauban	295,68 €	Clôture insuffisance sur actif
1680-2012	Le Relais de la Brohinière Montauban	295,68 €	Clôture insuffisance sur actif
2386-2012	Le Relais de la Brohinière Montauban	295,68 €	Clôture insuffisance sur actif
534-2012	Aux vieux Lierre Réminiac	246,36 €	Clôture insuffisance sur actif
308-2013	AB Entretien Melesse	32,04 €	Clôture insuffisance sur actif
544-2013	AB Entretien Melesse	16,02 €	Clôture insuffisance sur actif
325-2015	Boucherie Blanchet Bréal s/Montfort	50,40 €	Clôture insuffisance sur actif
R-14-18	DM Menuiserie Bédée	17,00 €	Clôture insuffisance sur actif
2692-2014	Proxi Guer	189,00 €	Cloture insuffisance sur actif
2353-2014	Médréac Automobiles	126,00 €	Cloture insuffisance sur actif
R-12-1/2017	ADH Isolation Bréal s/Montfort	15,20 €	Seuil inférieur poursuite
R-6-5/2016	Bergamasco Ploërmel	7,26 €	Seuil inférieur poursuite
312-2017	Bouton D'or Bréal s/Montfort	0,07 €	Seuil inférieur poursuite
R-14-9/2017	Breizh Clôtures Yffiniac	16,50 €	Seuil inférieur poursuite
R-11-9/2016 B	Bretagne Fenêtres Bréal s/Montfort	17,00 €	Seuil inférieur poursuite
R-8-12/2016	Chérel Carrelage Guer	8,50 €	Seuil inférieur poursuite
R-13-14/2016	DSB Constructions Evron	3,30 €	Seuil inférieur poursuite
R-1-10/2018	FCB Laval	0,04 €	Seuil inférieur poursuite
223-2018	SPHERE Avranches	0,01 €	Seuil inférieur poursuite
R-1-66 et R-4-49	Mr Bricolage Montfort s/Meu	26,68 €	Seuil inférieur poursuite

Le comité syndical est appelé à délibérer sur ces non-valeurs.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- autorise la mise en non-valeur des admissions précitées,
- donne pouvoir au président ou au vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest St-MEEN-LE-GRAND

Le Président,
Philippe CHEVREL

DELIBERATION N° 2018/81

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_82-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_82-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Sortie inventaire

Le SMICTOM a fait évacuer des bacs cassés mis au rebu le 31 octobre 2018. Ceux-ci ont été repris par la société VALORPLAST. Il convient de sortir ces matériels de l'inventaire :

N° inventaire	**Désignation des biens**	**N° compte**	**Montant Total**
87-2009	7 conteneurs OM 660 l	2188-19	879,06 €
87-11	10 conteneurs OM 80 l	2188-19	239,20 €
87-11	44 conteneurs OM 120 l	2188-19	999,68 €
84-11	88 conteneurs CS 120 l	2188-60	1 999,36 €
87-11	20 conteneurs OM 180 l	2188-19	645,80 €
87-11	23 conteneurs OM 240 l	2188-19	715,30 €
84-11	29 conteneurs CS 240 l	2188-60	901,90 €
87-11	6 conteneurs OM 340 l	2188-19	301,38 €
84-11	3 conteneurs CS 340 l	2188-60	150,69 €
84-2009	7 conteneurs CS 770 l	2188-60	879,06 €
57-2005	5 Colonnes à verre	2188-39	6 877,00 €

Le comité syndical est appelé à autoriser la mise au rebus de ces conteneurs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la mise au rebus des conteneurs et colonnes susvisées,

- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,

Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/82

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_83-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_83-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Durée des amortissements

Le comité syndical, par délibération 2011/87 du 20 décembre 2011, a fixé la durée d'amortissements de différents matériels. De nouveaux biens ont été acquis en 2018 (projecteur vidéo, colonne à huile,…). Pour une lecture simplifiée, il est proposé de reprendre l'ensemble des matériels et leur durée d'amortissements.

BIENS AMORTISSABLES	***DUREE D'AMORTISSEMENT***
Conteneurs ordures ménagères	10 ans
Conteneurs sélectifs	10 ans
Colonnes à verre	8 ans
Véhicules	5 ans
Matériel informatique, serveur, photocopieur, imprimante, …	5 ans
Mobilier	5 ans
Logiciels informatiques, bornes wifi	3 ans
Site internet	5 ans
Matériel (gros matériels): tondeuse,…	5 ans
Petits matériels (débroussailleuse, taille haie, cuve à fioul, nettoyeurs haute pression, …)	3 ans
Ecran électrique	5 ans
Vidéo projecteur	3 ans
Avis appel d'offres (marchés d'investissement)	2 ans
Puces électroniques	10 ans
Etudes (RI, déchèteries,….)	5 ans
Colonne à huile	10 ans
Ruches, petits matériels d'une valeur de moins de 800 € TTC	1 an

Le Comité Syndical est appelé à approuver ces durées d'amortissement

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ adopte la durée des amortissements des matériels, mobiliers, informatiques, avis divers,…. telle que précisée ci-dessus,

↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEAREL

S.M.I.C.T.O. Centre Ouest ST MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/83

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_84-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_84-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Constatation de stock

Une erreur d'imputation des achats de conteneurs destinés à la vente s'est produite sur les années 2016 et 2017. Afin de rectifier l'état des stocks et permettre au trésor public d'établir les opérations d'ordre nécessaires, le Bureau propose de retirer du compte 2188/19 :

Volume	Nombre	N° inventaire	Prix unitaire TTC	Montant total
240 l	20	87/11	31,09 €	621,80 €
770 l	5	87/11	125,58 €	627,90 €
770 l operculé	2	87/11	161,46 €	322,92 €

Ces opérations alimenteront le compte 60780.
Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la proposition du Bureau et décide de modifier les opérations susvisées (retrait du c/2188-19 pour alimenter le c/60780).

- autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/84

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_85-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_85-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Attribution subvention Commune de Bemahatazana

Des élus de la commune de BEMAHATAZANA (République de Madagascar) ont sollicité le SMICTOM pour la gestion des déchets dans le but de favoriser le développement d'assainissement et hygiène. Il s'agit notamment de répondre aux besoins d'approvisionnement en maîtrise des déchets dans la Commune Rurale. Les types d'actions envisagés :
- sensibilisation, formation et renforcement de capacité des élus concernant les effets de la propagation des déchets et de la pollution
- sensibilisation directe de la population civile concernant la gestion des déchets,
- mise en place des comités de gestion et des responsables sur chaque Fokontany
- mise ne place des infrastructures convenables à la maîtrise d'œuvre.

Par délibération 2017/69 du 28 novembre 2017, le Comité syndical a émis un avis favorable au versement d'une participation financière de 2 000 €. Ce soutien est versé à l'association française chargée de gérer ces fonds Association APDIP. Le Bureau propose de renouveler cette participation en 2019.
Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette proposition.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ approuve le versement d'une aide financière de 2 000 € à la commune rurale de Bemahatazana pour la mise en place de la gestion des déchets sur son territoire. Ce soutien sera versé à l'Association française APDIP chargée de gérer ces fonds.

↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 St-MEEN-LE-GRAND

Le Président,
Philippe CHENEL

DELIBERATION N° 2018/85

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_86-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_86-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Chèque cadeau de fin d'année

Par délibération du 18 décembre 2006, renouvelée chaque année, le comité syndical a accordé aux agents du Syndicat, sur proposition du Bureau, un chèque cadeau. Le Bureau propose de renouveler cette gratification, d'une valeur de 70,00 € aux agents permanents (titulaires / stagiaire) + un cadeau (ex. panier garni) d'une valeur comprise entre 25 et 30 euros (pour tous les agents présents au 31/12 ainsi que M. Labbé pour les services rendus à la collectivité).
Le comité syndical est appelé à approuver cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- accorde un chèque cadeau de fin d'année aux agents permanents du Syndicat, en poste depuis plus de 6 mois, (titulaires, stagiaires, contractuels mis à disposition) d'une valeur de 70 euros chacun,

- autorise le Président à offrir un cadeau supplémentaire (ex. panier garni) d'une valeur comprise entre 20 et 30 euros, à l'ensemble des agents (titulaires, stagiaires, contractuels), ainsi qu'à M. Robert Labbé de Le Verger, et aux agents non permanents présents au Syndicat en décembre,

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 ST-MEEN-LE-GRAND

Le Président
Philippe CHESREL

DELIBERATION N° 2018/86

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_87-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_87-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : DM 4 / 2018

Vu le budget primitif 2018 voté le 21 décembre 2017,
Vu la DM 1/2018 votée le 17 avril 2018, la DM 2/2018 votée le 26 juin 2018, la DM3/2018 votée le 16 octobre 2018
Lecture de la délibération modificative n° 4 est donnée telle que :

	Nouvelles propositions
Section Investissement – Dépenses	
2183-72 Acquisition lecteur de puces électroniques	700,00 €
2313-47 Travaux UVO Gaël	- 700,00 €

Le comité syndical est appelé à délibérer sur cette DM 4.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

↳ approuve la délibération modificative n° 4/2018 susvisée,

↳ autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest 35 ST MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/87

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_88-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_88-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Etude Centre de tri public

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU les délibérations concordantes des membres du groupement de commande en faveur de la réalisation d'une étude territoriale de faisabilité d'un nouveau centre de tri haute performance et d'une politique de mutualisation de la valorisation des ressources sur le territoire nord-est de la région Bretagne :
- SMICTOM des Forêts : délibération du 18 juin 2018
- SMICTOM Centre Ouest : délibération du 26 juin 2018
- SMICTOM du Pays de Fougères : délibération du 4 juillet 2018
- SMICTOM Sud Est 35 VU : délibération du 7 juillet 2018
- SMPRB : délibération du 25 juin 2018

VU la décision de financement de l'ADEME en date du 16 novembre 2018 en faveur de l'étude de faisabilité inter territoriale d'un centre de tri d'emballages ;

Monsieur le Président informe que le SMICTOM Centre-Ouest, dans le cadre de sa réflexion territoriale et des enjeux liés à l'évolution des consignes de tri des emballages, notamment l'extension des consignes de tri des plastiques prévue au plus tard en 2022 pour toutes les collectivités, à délibéré à de nombreuses reprises sur le principe d'étudier la création d'un centre de tri public mutualisé en groupement avec d'autres collectivités du territoire.
Tenant compte des premières orientations régionales dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui sera adopté début 2019, un scénario projette la possibilité de réaliser un nouveau centre de tri haute performance sur le territoire Nord Est de la Région Bretagne. Ce projet prenant en compte notamment la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri à l'horizon 2022.
Un groupement de commandes a été réalisé entre les SMICTOM Centre Ouest Ille et vilaine, SMICTOM des Forêts, SMICTOM du Pays de Fougères, SMICTOM du SUD EST 35 et le SMPRB, afin d'étudier la possibilité pour l'ensemble de ces collectivités d'avoir en maitrise publique un ou des équipements structurants permettant d'assurer notamment le tri de l'ensemble des déchets d'emballages gérés par ces collectivités précitées. Pour rappel, le bassin de vie de ce groupement compte en 2018 plus de 640.000 habitants avec une projection à 720 000 habitants à l'horizon 2031. Le gisement est évalué à 35.000 tonnes d'emballages, répondant ainsi parfaitement aux recommandations nationales ADEME ainsi qu'à l'un des scenarios du futur schéma régional qui doit être décidé fin 2019. Cette étude intègre, outre les aspects matériels de gestion et de traitement du tri sélectif, un volet social concernant les emplois existants directement liés au tri sélectif sur ces territoires. L'engagement pris par les collectivités membres du groupement de commandes est d'assurer, pour chacun des territoires concernés, le maintien de ces emplois. Le second volet de l'étude, portant sur la mutualisation et l'optimisation des ressources de ces collectivités, pourra être le vecteur du maintien de ces emplois.
Au vu de cette étude, les membres du groupement de commande font le vœu que le PRPGD intègre pour le territoire nord-est de la Région Bretagne comme cela a été mentionné dans les premiers scénarios un équipement de tri haute performance dont la maîtrise serait publique.
Le Bureau propose de :

- solliciter le Conseil Régional de Bretagne pour que la mention d'un centre de tri haute performance, dans le quart nord-est de la Bretagne à maîtrise publique, apparaisse dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets;

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_88-DE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite le Conseil Régional de Bretagne pour que la mention d'un centre de tri haute performance, dans le quart nord-est de la Bretagne à maîtrise publique, soit inscrite dans le plan régional de prévention et de gestion des déchets

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHESTREL

S.M.C.T.O.M. St-MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/88

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_89-DE

Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région Centre-Ouest de l'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-huit, le lundi 17 Décembre à 9 heures, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 29 novembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVREL.

Etaient présents :

Dinan Agglomération :
MM. Texier, Bertrand, Odye, Gohel, Maillard, Mmes Berhault, Guillemot,
Ont donné pouvoir : /
Ploërmel Communauté :
MM. Doyen, Le Breton, Pinçon, Lemazurier, Buot, Changeur, Coudé, Eon, Boschet, Doré A, Doré G, Bouesnard, Raulo, Richard, Jallu, Mmes Brajeul, Morin, Homo, Guillotin.
Ont donné pouvoir : M. Rouault à M. Chevrel, M. Hospod à M. Lemazurier, Mme Ronxin à M. Boschet, M. Bourne à M. Jallu.
Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande :
MM. Drougard, Muller, Ané, Hamery, Becker, Mmes Chérel, Kerfers.
Ont donné pouvoir : M. Dascier à M. Muller, M. Blandin à M. Hamery, M. Brûlé à M. Ané, M. Le Saux à M. Becker.
Brocéliande Communauté (Plélan le Grand) :
MM. Ethoré, Guermond, Duault, Perrichot, Charlet, Thomas, Piel, Mmes Guillard, Renou, Douté-Bouton, Verdon, David.
Ont donné pouvoir : Mme Piéderrière à M. Perrichot, M. Leray à M. Piel
Communauté de Communes de St Méen - Montauban :
MM. Guinard, Luce, Levrel, Delalande, Gorré, Trutin, Allée, Omnès, Denoual, Besnard, Briand, Bastardie, Daugan, Galbois, Trubert, Chevrel, Glotin, Udin, Bohanne, Rabajoie, Briantais, Leroy, Mmes Lecomte, Rolland, Le Fur.
Ont donné pouvoir : Mme Rouvrais-Gaborel à M. Glotin
Montfort sur Meu Communauté :
MM. Brouazin, Ronsin, Daniel, Gibier, Rallé, Besnard, Deneuve, Delamarre, Lemoine, Bohuon, Collet, Mmes Rouault, Gandin, Prudor.
Ont donné pouvoir : Mme Emaury à M. Rallé, M. Jouan à M. Besnard, M. Auffray à M. Delamarre, Mme Baudry à M. Lemoine.
Loudéac Communauté (Communes indépendantes) :
MM. Pichot, Pertuisel, Plard, Mme Perquis
Ont donné pouvoir : M. Caron à M. Pichot.

Etaient excusés : Mmes Bougault, Le Lay, MM. Hervault, Rouault, Bourne, Hospod,

Assistaient également à la réunion :
MM. Labbé
Mme Chartier DGS.

M. PICHOT est élu secrétaire de séance.
Séance close à 12 h 05'

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 035-253500995-20181217-D_2018_89-DE

SMICTOM du Centre-Ouest
35290 ST MEEN LE GRAND

Objet : Projet panneaux photovoltaïques
Demande modification ICPE

Depuis de nombreuses années, le SMICTOM Centre-Ouest étudie la faisabilité de l'installation d'une ferme photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement technique des déchets situé à Point-Clos sur la commune de GAEL. Ce dossier était porté en lien avec la société ARMORGREEN, laquelle a été rachetée par la société La Générale du Solaire en décembre 2017.

Les différentes études nécessaires au dépôt de dossier de demande d'autorisation ont été réalisées :
- juin 2017 : étude faune – flore
- mars 2018 : étude d'impact environnemental

Dans le même temps, une demande de PES a été effectuée auprès de ENEDIS (estimation raccordement électrique).
Le point de raccordement à la ligne HTA Paimpont – Gaël se situe à environ 100 m.

En complément du dossier de permis de construire, l'entreprise, La Générale du Solaire, doit produire un dossier de modification ICPE, comportant notamment une étude de compatibilité de la centrale photovoltaïque avec l'ISDND. A cet effet, des sondages géotechniques ont été réalisés. Ce dossier modifiant les conditions d'exploitation du site est porté par le SMICTOM.
Le comité syndical est appelé à délibérer sur le dépôt d'un dossier de modification de l'arrêté préfectoral auprès de la préfecture.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ autorise le président à solliciter la modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter l'ISDND, afin de prendre en compte le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le centre de stockage des déchets non dangereux de classe II réhabilité (ancien site), situé à Point-Clos en Gaël,

↳ autorise le président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives relatives à cette décision.

Pour extrait conforme
Fait à St Méen le Grand, le 17 décembre 2018

Le Président,
Philippe CHEVREL

S.M.I.C.T.O.M. Centre Ouest ST MEEN-LE-GRAND

DELIBERATION N° 2018/89